

BTP Banque et l'OPPBTP renouvellent leur partenariat relatif à la mise en place d'un prêt bonifié à destination des entreprises de moins de 50 salariés. La Banque professionnelle du BTP et l'Organisme partagent le souci commun de conseiller et soutenir les entreprises du BTP dans leurs actions et efforts en matière de prévention des accidents du travail et d'amélioration des conditions de travail.

Forts de leur expérience de 5 ans, les deux partenaires sont désireux d'optimiser les modalités de fonctionnement du partenariat afin d'assurer un meilleur développement du dispositif auprès des entreprises.

Dans cet objectif, les partenaires font le choix de renforcer l'implication de leurs structures régionales dans la promotion et le suivi du dispositif. En outre, celles-ci disposeront d'une nouvelle plaquette présentant le dispositif et seront désormais chargées de traiter les demandes. Plus opérationnel et au plus près du terrain, c'est un véritable accompagnement qui sera ainsi proposé aux entreprises.

Cette concertation nationale permet de garantir un pilotage optimisé sur l'ensemble des régions et de valoriser une réponse concrète apportée aux entreprises du BTP par deux acteurs de la branche professionnelle.

Le prêt à taux bonifié est cumulable avec la subvention pénibilité, permettant de pallier ou réduire les facteurs de risques liés à la pénibilité, proposée par l'OPPBTP.



Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP
Claude Lavis, Président du Directoire de BTP Banque

Depuis son lancement, le dispositif proposé par BTP Banque et l'OPPBTP a majoritairement suscité des demandes de financement pour l'achat d'équipements d'aide à la manutention et plus généralement de matériels destinés à améliorer l'hygiène, la santé et les conditions de travail sur les chantiers. Les très petites entreprises (de 0 à 10 salariés) sont les plus demandeuses.

Pour rappel, depuis le 22 avril 2008, les entreprises du BTP peuvent bénéficier d'un prêt à 1 % allant de 3 000 à 30 000 € HT sur une durée de remboursement de 12 à 36 mois. Ce prêt à taux bonifié s'adresse exclusivement aux entreprises du BTP de moins de 50 salariés ayant engagé une démarche de prévention avec l'OPPBTP.

Ce prêt doit permettre d'inciter ces entreprises à investir dans l'achat d'équipements améliorant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sur les chantiers et dans les ateliers. Ces équipements entrent dans les catégories suivantes : équipements mobiles d'hygiène tels que roulottes de chantier, unités mobiles de décontamination incluses, engins mécaniques d'aide à la manutention, monte-matériaux pour chantier, PEMP (plates-formes élévatrices mobiles de personnel), échafaudages à montage et démontage de sécurité (MDS) et, enfin, systèmes d'aspiration des poussières de bois pour machines fixes ou portatives.

Contacts presse BTP Banque

Aline PORQUET
01 47 24 82 64
aline.porquet@btp-banque.fr

Catherine Van Rompu
01 47 24 85 67
catherine.van-rompu@btp-banque.fr

BTP Banque, filiale du Crédit Coopératif, est un établissement bancaire créé en 1919 à l'initiative des chambres syndicales du Bâtiment et de celles des Travaux Publics. Elle intervient exclusivement sur les entreprises et institutionnels du BTP et accompagne les dirigeants d'entreprise pour leurs besoins professionnels et privés. Son rattachement au Groupe Crédit Coopératif depuis 1996, lui-même affilié au groupe BPCE, lui permet de poursuivre sa mission de banque spécialisée au service des entreprises du BTP. Elle développe des liens étroits avec les acteurs de la profession, lesquels siègent à son conseil, présidé par Jean Louis Bancel président du Crédit Coopératif, et co-présidé par Didier Ridoret, président de la Fédération Française du Bâtiment. Claude Lavis président du directoire, assure la gestion opérationnelle de BTP Banque.

Près de 300 collaborateurs œuvrent au quotidien, au sein de 40 agences réparties sur l'ensemble du territoire, pour accompagner les entreprises du BTP et leur apporter une expertise adaptée à leur situation.

L'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) a pour mission de sensibiliser les professionnels du bâtiment et des travaux publics à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail.

Chaque année, les 344 collaborateurs contribuent à accompagner les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 6 500 actions de CONSEIL auprès de 8 000 entreprises, sur plus de 6 000 chantiers
- La FORMATION de 24 000 professionnels du BTP et 30 000 apprentis
- Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées

Passez simplement à la prévention avec l'OPPBTP - www.preventionbtp.fr !

Contacts presse OPPBTP

Aurore QUERIAUD
01 64 02 08 83
relations-presse@oppbtp.fr

Sonia CHATELAIN
01 46 09 27 28
sonia.chatelain@oppbtp.fr

Stéphanie BIGEON - BIENVENU
01 46 09 26 54
stephanie.bigeon.bienvenu@oppbtp.fr

Retrouvez toute l'information de la prévention sur

www.preventionbtp.fr, rubrique presse